

Questions orales

● (1410)

LES POSTES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MISE EN TUTELLE DU SYNDICAT DES
POSTIERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Aux termes de l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion au sujet d'une affaire urgente et pressante. Puisque la grève des postiers la plus longue de l'histoire du Canada a causé des torts financiers et économiques d'une ampleur incalculable dans toutes les régions de notre pays, et puisque les chefs syndicaux continuent de faire planer au-dessus d'une population désabusée et remplie d'amertume la menace de nouveaux ralentissements et de nouveaux troubles au sein du ministère des Postes, en dépit du fait que les postiers figurent maintenant parmi les 15 p. 100 des salariés les mieux payés, je propose, avec l'appui du député de Central Nova (M. MacKay):

Que le ministre des Postes fasse savoir au nom de la Chambre aux dirigeants du Syndicat national des postiers que si leur influence négative continue de s'exercer sur les affaires syndicales et d'aller à l'encontre de l'intérêt national, il songera sérieusement à faire mettre le syndicat en tutelle jusqu'à ce que ses membres élisent des dirigeants à l'esprit plus démocratique et plus positif.

Des voix: Non, non!

M. l'Orateur: A l'ordre. En toute déférence à l'égard du député, si je déclarais la motion acceptable en raison de son caractère d'urgence nationale, tout de suite après le règlement de la grève à laquelle on a fait allusion, cela consisterait, à mon avis, à accepter n'importe quelle motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement qui présente un intérêt général. La motion devrait au moins présenter quelque urgence.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—LA
RENÉGOCIATION DU CONTRAT—L'ATTITUDE DU
GOUVERNEMENT ARGENTIN

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui, à ce que je vois, est très désireux de donner des renseignements cet après-midi.

M. Fairweather: Y a-t-il crise au sein du gouvernement, ou y a-t-il seulement un gouvernement?

M. Stanfield: Le ministre se rappellera avoir déclaré le 5 novembre que le gouvernement a «donné avis à l'agence argentine» qu'il voulait renégocier le contrat de vente d'un réacteur de type CANDU, qui, autrement, si je comprends bien, entraînerait pour le Canada une perte de l'ordre de 100 millions de dollars, à quelques millions près. Le ministre ou le ministère ont-ils reçu une réponse officielle du gouvernement argentin ou de l'organisme compétent et, dans l'affirmative, cette réponse indique-t-elle que l'Argentine est prête à rouvrir les clauses financières de l'accord?

[M. l'Orateur.]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, monsieur l'Orateur, il semble que l'Argentine soit prête à renégocier les termes du contrat. Je crois que la réunion aura lieu d'ici une quinzaine de jours.

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—LA
POSSIBILITÉ DE SIGNATURE DE L'ACCORD RELATIF AUX
GARANTIES AVANT NOËL

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Pour ce qui est des garanties prévues dans l'accord, au sujet desquelles le ministre a également dit le 5 novembre que le gouvernement était sur le point de conclure un accord acceptable, et qu'il espérait que ce serait avant la fin de l'année, le ministre peut-il assurer la Chambre que le texte de cet accord sera déposé à la Chambre avant l'ajournement de Noël, et peut-il dire si cet accord comprendra davantage qu'une promesse du gouvernement argentin de ne pas utiliser les matériaux ou les techniques fournies pour fabriquer des explosifs?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne puis exposer les détails de l'accord. Mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que le texte de l'accord, une fois signé, sera déposé aux Communes. Je pense toujours ce que j'ai dit le 5 novembre, c'est-à-dire que l'on ne tardera pas à conclure cet accord.

LA VENTE DE RÉACTEURS CANDU—LA QUESTION DE
L'INSTALLATION D'USINES DE RETRAITEMENT DES
COMBUSTIBLES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, étant donné que tous les pays qui veulent fabriquer des armes atomiques doivent absolument avoir une usine de retraitement du combustible, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement tient ou ne tient pas compte de l'existence ou du projet de construction d'une telle usine lorsqu'il discute de la vente d'un réacteur à un pays?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le gouvernement tient évidemment compte de l'existence éventuelle d'une usine de retraitement. Les accords de sécurité servent d'ailleurs à garantir que les matériaux canadiens ne seront utilisés qu'à des fins pacifiques.

L'URANIUM—LA POSITION DU CANADA AUX CONFÉRENCES
DES PAYS FOURNISSEURS QUANT AU RETRAITEMENT DES
COMBUSTIBLES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire si au cours des conférences des pays fournisseurs, et il y en a eu au moins deux jusqu'à présent, le Canada a dit qu'il ne fournirait pas d'uranium aux pays qui possèdent une usine de recyclage, qu'il s'agisse d'uranium enrichi, de barreaux jaunes ou de brut? Est-ce bien là la position adoptée par le Canada?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): La Chambre des communes est sûrement au courant de nos garanties.

Une voix: Non.